

Rémunération des membres du Directoire de Rexel

publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise
AFEP-MEDEF

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Rexel

Lors de sa réunion du 6 mars 2013, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Rudy Provoost, Président du Directoire**, pour l'exercice 2013, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 850 000 euros (+ 6.25 % versus 2012) ;
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 100 % de la rémunération brute de base en cas d'atteinte de 100 % des objectifs individuels et financiers (+ 0 % versus le bonus cible 2012). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre jusqu'à 137,5 % de la rémunération brute de base. Cette prime variable se compose de 75 % d'objectifs financiers et de 25 % d'objectifs qualitatifs ; et
- une allocation logement pour un montant annuel de 60 000 euros bruts.

Lors de sa réunion du 6 mars 2013, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations a également approuvé le principe d'une rémunération versée à **Rudy Provoost**, au titre de ses mandats sociaux exercés au sein de Rexel UK Limited et Rexel Holdings USA Corp, à hauteur d'une rémunération annuelle maximale au titre de chaque mandat de 45 000 euros bruts, et ce à compter de sa date de nomination au sein de ces deux entités.

Par ailleurs, à la demande de Rudy Provoost, le Conseil de Surveillance a décidé de supprimer l'avantage lié au bénéfice du régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39).

Lors de sa réunion du 11 février 2013, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Pascal Martin, membre du Directoire**, pour l'exercice 2013, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 474 300 euros (+ 2 % versus 2012) ; et
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 65 % de la rémunération brute de base en cas d'atteinte de 100 % des objectifs individuels et financiers (+ 0 % versus le bonus cible 2012). Si les résultats financiers atteints dépassent 100 % des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre jusqu'à 86,13% de la rémunération brute de base. Cette prime variable se compose de 65 % d'objectifs financiers et de 35 % d'objectifs qualitatifs.

Par ailleurs, **Pascal Martin** bénéficiera des dispositions du régime de retraite à prestations définies, en vigueur, tel que décrit dans le document de référence enregistré le 13 mars 2013 et consultable sur le site internet de Rexel (www.rexel.com).

Lors de sa réunion du 30 avril 2013, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Catherine Guillouard, membre du Directoire**, pour l'exercice 2013, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 420 000 euros ;
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 65 % de la rémunération brute de base en cas d'atteinte de 100 % des objectifs individuels et financiers. Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre jusqu'à 86,13% de la rémunération brute de base. Cette prime variable se compose de 65% d'objectifs financiers et de 35 % d'objectifs qualitatifs. A titre exceptionnel, pour l'année 2013 au prorata temporis, cette prime variable sera garantie à hauteur de 70% du montant nominal de 65% de la rémunération brute de base.

Par ailleurs, **Catherine Guillouard** bénéficiera des dispositions du régime de retraite à prestations définies, en vigueur, tel que décrit dans le document de référence enregistré le 13 mars 2013 et consultable sur le site internet de Rexel (www.rexel.com).

Attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux de Rexel

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2012, sur recommandation du Comité des rémunérations et après autorisation du Conseil de Surveillance, le Directoire a décidé le 30 avril 2013, de procéder à une attribution gratuite d'actions au bénéfice de cadres du Groupe y compris aux dirigeants mandataires sociaux. Ces actions gratuites attribuées sont soumises, pour l'ensemble de la population bénéficiaire, à une condition de présence de deux ans et à la réalisation de critères de performance portant sur l'ensemble de l'attribution.

Conditions de performance :

- Variation de la marge EBITA entre 2 années,
- Rapport Flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts/EBITDA sur 2 années,
- Niveau de l'EBITA,
- Niveau du flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts,
- Evolution du TSR de Rexel (Total Shareholder Return).

Possibilité d'atteindre 140% du montant nominal attribué en cas de surperformance des 4 premiers indicateurs (à l'exception du critère lié à l'évolution du TSR de Rexel) – le nombre d'actions attribuées gratuitement mentionné ci-dessous par membre du Directoire inclut cette possibilité de surperformance maximale des indicateurs, étant précisé qu'il est mentionné ensuite le montant nominal de l'enveloppe :

- Nombre d'actions attribuées gratuitement à Monsieur Rudy Provoost : 96 682 soit 69 058 au nominal
- Nombre d'actions attribuées gratuitement à Monsieur Pascal Martin : 42 980 soit 30 700 au nominal
- Nombre d'actions attribuées gratuitement à Madame Catherine Guillouard : 42 980 soit 30 700 au nominal